



MEMENTO DES FORMATIONS EN SECOURISME

Filière Sécurité civile	Texte	formation	Pré requis	durée	Equipe pédagogique	Nombre de candidats	Evaluations	Conditions d'obtention
Citoyenne	Arrêté du 24/7/07 modifié par l'arrêté du 08/août 2009 et l'arrêté du 16 novembre 2011	P.S.C 1	Avoir 10 ans	7 heures minimum	Un formateur PSC pour 10	Non défini	Pas d'évaluation	Réalisation de tous les gestes Participer à toutes les phases de la formation et participé en qualité de sauveteur à au moins un cas concret
Sécurité civile	Arrêté du 24/08/07 Modifié par arrêté du 15 janvier 2015	PSE 1	Avoir 16 ans	35 heures minimum	Formateur PS 2 pour 6 à 8 3 pour 9 à 16 4 pour 17 à 24	6 à 24 maximums	Sommative Formative Certificatif Respect du RIC	Réaliser correctement les techniques et procédures Démontrer lors des cas concrets l'atteinte des objectifs en termes de capacités théoriques, pratiques et comportementales
Sécurité Civile	Arrêté du 14/11/07 modifié par arrêté du 15 janvier 2015	PSE 2	Avoir 16 ans Titulaire de l'UV PSE 1	28 heures minimum	Formateur PS 2 pour 6 à 8 3 pour 9 à 16 4 pour 17 à 24	6 à 24 maximums	Sommative Formative Certificatif Respect du RIC	Réaliser correctement les techniques et procédures Démontrer lors des cas concrets l'atteinte des objectifs en termes de capacités théoriques, pratiques et comportementales



MEMENTO DES FORMATIONS EN SECOURISME

Filière Sécurité civile	Texte	formation	Pré requis	durée	Equipe pédagogique	Nombre de candidats	Evaluations	Conditions d'obtention
Pédagogie	Arrêté du 08 août 2012	PIC	Etre majeur		Formateur de formateur dont au moins un concepteur 2 pour 6 à 8 3 pour 9 à 16 4 pour 17 à 24	6 à 24	Suivre le RIC de la structure	Suivre toute les séquences de la formation
Pédagogique	Arrêté du 04 septembre 2012	FPSC	majeur	55 heures maximum	Formateur de formateur avec UV de FPSC ou FPS 2 pour 6 à 8 3 pour 9 à 16 4 pour 17 à 24	6 à 24	Suivre le RIC de la structure	Atteinte des compétences Maîtrise des techniques et procédures Jury préfectoral 5 membres dont un médecin
Pédagogique	Arrêté du 03 septembre 2012	FPS	Majeur Titulaire du PSE 2 à jour de FC	70 heures minium	Formateur de formateur avec UV de FPS 2 pour 6 à 8 3 pour 9 à 16 4 pour 17 à 24	6 à 24	Suivre le RIC de la structure	Atteinte des compétences Maîtrise des techniques et procédures Jury préfectoral 5 membres dont un médecin



MEMENTO DES FORMATIONS EN SECOURISME

Filière Sécurité civile	Texte	formation	Pré requis	durée	Equipe pédagogique	Nombre de candidats	Evaluations	Conditions d'obtention
Pédagogie	Arrêté du 17 août 2012	Formateur de formateur FF	Etre majeur Et titulaire d'une PAE	55 heures	Formateur ayant les UV de formateur de formateur et CEAF 2 pour 6 à 8 3 pour 9 à 16 4 pour 17 à 24	6 à 24	Suivre le RIC de la structure	Maîtrise des compétences de formateurs Capacité à contextualiser
Pédagogique	Arrêté du 17 août 2012	Encadrement et conception d'une action de formation CEAF	Etre majeur Et titulaire d'une PAE	40 heures	Formateur de formateur avec UV de FPSC ou FPS 2 pour 6 à 8 3 pour 9 à 16 4 pour 17 à 24	6 à 24	Suivre le RIC de la structure	Elaboration d'une action de formation à visée certificative Encadrer une équipe pédagogique lors d'une action de formation